

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-06-28-03

Séance du 28 juin 2023

Date de convocation : 22 juin 2023

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Catalina GARCIA, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Anne PIRAT, Carine MOUSTAUD, Eugène TURLET, Anthony RAMBAUD, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Aurore SAMIER donne procuration à Philippe BELAIR, Christian PRADIER donne procuration à Gilbert BARRIQUAND, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Jean-Claude PERON donne procuration à Nadine CHAMARD-COQUAZ,

ABSENT : Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Irène TOST, Maryse PACCARD, Inès DUBOIS,

SECRETAIRE DE SEANCE : Corinne DEBARREIX-PAGE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 18

Pouvoirs : 5

Quorum : 15

Objet : **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVITUDE SUR LA PARCELLE AC 372 AU BENEFICE DE LA SCCV SEREINA DANS LE CADRE DE L'OPERATION IMMOBILIERE SUR LES PARCELLES AC111, 112 ET 113**

Rapporteur : Philippe BELAIR

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la SCCV SEREINA doit installer des canalisations tant d'alimentation en eau que d'évacuation des eaux usées, et de toutes lignes souterraines de la parcelle section AC numéros 372 située Avenue de la Gare dans le quartier de la Gare et propriété de la commune.

A cet effet, la SCCV SEREINA demande l'établissement d'une convention d'un droit de passage perpétuel en tréfonds de toutes canalisations tant d'alimentation en eau que d'évacuation des eaux usées, et de toutes lignes souterraines.

Cette convention de servitudes est consentie par la Commune de Montluel à titre gratuit, et conclue pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués. Le libre accès aux canalisations est également accordé à la société Enedis pour l'installation et la maintenance desdits ouvrages électriques.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant la nécessité de constituer au profit de la SCCV SERAINA d'un droit de passage perpétuel en tréfonds de toutes canalisations tant d'alimentation en eau que d'évacuation des eaux usées, et de toutes lignes souterraines.

Considérant que cette servitude est accordée à titre gratuit et conclue pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 20 pour et 3 abstentions DÉCIDE :

- **D'APPROUVER la constitution d'une servitude de passage de canalisations en tréfonds au profit d'Enedis, ainsi qu'une servitude d'accès au profit de ladite société, sur les parcelles cadastrées section AC 372.**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à signer la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec la SCCV SEREINA,**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à signer toute acte et tout document se rapportant à la servitude sur la parcelle cadastrée section AC 372.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à la majorité

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI